



Prime de Partage des Profits - Ericsson France

Compte rendu d'avancement Réunion de négociation du 22 septembre 2014

Informations

Depuis 2002, **49M€** de dividendes ont été distribués aux actionnaires :
20 Millions d'€ en 2009 et **29 Millions d'€ en 2014**.

La direction n'a pas souhaité nous fournir le montant des profits sur la période.

Bénéficiaires de la prime de partage des profits

445 salariés d'Ericsson France présents courant 2013 bénéficieront de la prime.

La direction persiste dans son refus de faire bénéficier aux salariés d'EITSS d'une prime équivalente, la loi ne l'y obligeant pas.

La direction va jusqu'à nous annoncer que désormais les dividendes seront versés annuellement, afin d'échapper à l'obligation de verser à l'avenir la prime de partage de profits. La loi n'oblige son versement en effet que lorsque les dividendes sont en hausse par rapport à la moyenne des deux années qui précèdent.

Caractère équitable du partage des profits

Refus catégorique de la direction d'un partage équitable des profits entre actionnaires et salariés, arguant (sans aucune crédibilité) que l'entreprise **ne serait pas « capable » de prévoir** une assiette de la prime de partage des profits **équitable** au regard du montant des dividendes. Pourtant, M. Bouétard est en droit de proposer à l'assemblée générale des actionnaires des dividendes tenant compte d'un partage des profits plus équitable. C'est bien évidemment un choix **délibéré** de la direction de ne pas nous distribuer une partie plus valorisante de la richesse que nous créons.

La direction indique que le partage des profits se fait également à travers l'intéressement et la participation pour les salariés. Soit. Voyons :

Chez Ericsson, les actionnaires ont une rentabilité chaque année à deux chiffres : 10% du capital investi. La prise de risque est plutôt bien rémunérée. Ce n'est pas le cas du travail. Les salariés, grâce à qui la richesse est produite, ont droit à une baisse continue du salaire en euros constants et en plus quoi ?

Presque rien ► La participation au titre de 2013 n'a représenté en moyenne qu'environ 150 euros par salarié... Soit une mirobolante **assiette de 38.000€ à rapprocher des 29 Millions d'€ de dividendes**.

L'intéressement, versé sous condition de marge brute supérieure à 25% avec une assiette plafonnée à ... 675.000€ (soit 2% de 29M€), est calculé en fonction du niveau d'atteinte des objectifs de marge fixés en début d'année : soit **ZERO au titre de 2011, 2012 et 2013**, alors même que dans d'autres entreprises qui respectent leurs salariés, on distribue aux salariés 40% des dividendes versés, parfois de l'ordre de plusieurs mois de salaire. On distribue les efforts en

périodes de vaches maigres. Quoi de plus juste que de faire de même lorsque les profits sont au rendez-vous ? Ce n'est pas comme ça que ça se passe chez Ericsson.

Montant

Compte tenu de cette situation, la direction pourrait corriger le tir en nous proposant une prime de partage des profits digne de ce nom.

Occasion ratée : la direction propose une prime **dérisoire** correspondant à 1,3% des dividendes et à **moins d'un cinquième de mois de salaire moyen**, avec une assiette de 389.000€ (soit 1,72€ par jour nets de prélèvements sociaux pour 445 salariés) ou 630€ sur l'année par salarié.

!!! Moins de 850€ bruts/jour à l'ensemble des salariés pour 80.000€/jour de dividendes aux actionnaires !!!

La direction a été incapable de nous fournir des statistiques sur le versement de la prime dans des entreprises comparables à Ericsson ayant versé des dividendes comparables.

Répartition du montant

Répartition à parts égales au prorata du temps de présence sur l'exercice 2013, comme demandé par les organisations syndicales.

Prochaines étapes

Un projet d'accord a été proposé à la signature. En cas de désaccord, la direction mettra en œuvre un plan d'action par décision unilatérale de l'employeur.

La prime « serait » versée avec la paie d'octobre.



Pour nous donner votre avis, nous poser une question, écrivez-nous : cgt.esf@laposte.net.

Si, comme nous, vous voulez contribuer à faire changer cette politique : adhérez au syndicat.

Contactez votre délégué syndical CGT Marcelo Karaguilla.